

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Santé environnementale

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 30 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 février 2008
portant nomination au groupe de travail national amiante et fibres**

NOR : SASP0930894A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et la ministre de la santé et des sports,

Vu le décret n° 2008-101 du 31 janvier 2008 créant un groupe de travail national amiante et fibres ;
Vu l'arrêté du 3 février 2008 portant nomination au groupe de travail national amiante et fibres,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les mots : « Mme Huguette Mauss est nommée présidente du groupe de travail amiante et fibres » sont remplacés par : « M. Dominique Tricard est nommé président du groupe de travail national amiante et fibres ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 juillet 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*

E. CRÉPON

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,

J.-D. COMBEXELLE

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

D. HOUSSIN